Éléments pour chape Rigidur® EE (MF)

Plaques de construction en bois

Les éléments pour chape Rigidur® (MF) sont constitués de deux plaques de plâtre fibrées imprégnées dans la masse, avec une isolation en laine minérale. Ces deux plaques sont liées l'une à l'autre en usine de façon composite avec battues à gradins. La surface résistante à l'usure est livrée avec une couche de fond préalable.

Les éléments pour chape Rigidur® (MF) présentent une isolation au bruit de choc de 10 mm non combustible-isolant thermique (040). Ils sont utilisés comme chape sèche dans les nouvelles constructions, en cas de rénovation et dans les objets à la cadence serrée en raison des avantages suivants:

- Un faible poids pour des propriétés optimales en matière d'isolation acoustique, de protection thermique et de protection incendie
- Pas de temps de séchage, ce qui permet une progression plus rapide des travaux
- Appropriés pour les revêtements supérieurs les plus divers, résistants aux roulettes des fauteuils de bureau
- Utilisables dans les salles humides des habitations

Il est simple et rapide de poser les éléments pour chape Rigidur® (MF) conformément aux directives de mise en œuvre Rigips®.

Caractéristiques techniques

Façon de bords	**Façonnage des bords** Onglet à gradins (SF) 50mm	Collés avec la colle pour chape Rigidur® et fixés avec des vis pour chape. Enlever l'excédent de colle, puis nettoyer pour éliminer la poussière. Spatuler les aspérités avec la masse à jointoyer Rigips® VARIO.	SF	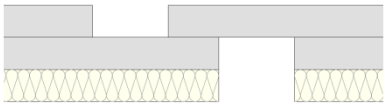

	Désignation		Norme	Unité	Rigidur® EE (MF) 30	Rigidur® EE (MF) 35
Généralités	Type de plaque		EN 15283-2	-	GF-C2-I-W2	
	Comportement au feu		EN 13501-1/AEAI	Classe	A2-s1, d0 (B)/RF1	
	Dureté de la surface		DIN EN ISO 6506-1	N/mm²	35 (selon Brinell)	
	Densité apparente ρ		-	kg/m³	1200	
	Poids de la plaque (poids nominal)		-	kg/m²	25.7	31.7
Mesures	Dimensions	Largeur x longueur	d'après la liste de prix Rigips	mm	500 x 1500	
	Tolérance dimension-nelle	Largeur	EN 15283-2	mm	-2/+0	
		Longueur	EN 15283-2	mm	-2/+0	
		Épaisseur	EN 15283-2	mm	±1.0	
		Angularité	EN 15283-2	mm par m de largeur de plaque	≤2.0	

État 10/2022

Les informations de cette brochure sont basées sur nos connaissances techniques et notre expérience actuelles. Elles sont à prendre comme lignes directrices et ne dispensent pas l'utilisateur de nos produits de les tester en fonction des conditions particulières dans lesquelles il travaille, toutes les influences possibles ne pouvant être prises en compte ici. Les propriétés du produit ou son aptitude à correspondre à un usage précis concret n'ont donc pas de caractère juridique contraignant. Il appartient à l'utilisateur du produit de respecter les dispositions légales et les directives existantes. Nous nous réservons le droit de modifier cette fiche en raison d'éventuels progrès techniques.

Rigips SA • Gewerbepark • 5506 Mägenwil • Schweiz • Tel. +41 62 887 44 44 • www.rigips.ch

	Désignation	Norme	Unité	Rigidur® EE (MF) 30	Rigidur® EE (MF) 35
Physique du bâtiment	Valeur de résistance à la diffusion de vapeur d'eau μ	DIN EN ISO 12572	-	μ_{plaque} = 19 $\mu_{isolant}$ = 1	
	Conductivité thermique λ	DIN EN ISO 10456 DIN EN 12664	W/(m·K)	$\lambda_{R, plaque}$ = 0.35 $\lambda_{R, isolant}$ = 0.04	
	Taux du gonflement et mesure de retrait pour chaque 1% de modification de l'hum. rel. de l'air (20°C)	EN 318	mm/m	≤0.015	
	Humidité d'équilibre pour une humidité relative de l'air de 65% (20°C)	DIN EN 322	%	1-1.3	
	Résistance à la température, sur longue durée, max. (limite supérieure)	-	°C	≤50	
	Stockage	Entreposer à plat sur une palette, au sec et couvert, à l'abri de l'humidité et du rayonnement solaire.			

Écologie	**Durabilité et santé**		
	Standard de certification	Norme	Vérification
	Confirmation de classification par eco-bau	-	Base eco
	Déclaration environnementale de produit (EPD)	ISO 14025/EN 15804	existante
	Grille d'évaluation de la commission allemande pour l'évaluation sanitaire des produits de construction AgBB (émissions COV)	EN 16516	remplie
	Code de déchet	-	170801/170802

État 10/2022

Les informations de cette brochure sont basées sur nos connaissances techniques et notre expérience actuelles. Elles sont à prendre comme lignes directrices et ne dispensent pas l'utilisateur de nos produits de les tester en fonction des conditions particulières dans lesquelles il travaille, toutes les influences possibles ne pouvant être prises en compte ici. Les propriétés du produit ou son aptitude à correspondre à un usage précis concret n'ont donc pas de caractère juridique contraignant. Il appartient à l'utilisateur du produit de respecter les dispositions légales et les directives existantes. Nous nous réservons le droit de modifier cette fiche en raison d'éventuels progrès techniques.

Domaines d'application des éléments pour chape Rigidur® sur les remplissages Rigidur®

Catégorie	Application sur support stable			Couche portante	Égalisation des sols	
	Domaines d'application / Utilisation	**Charge surfacique** 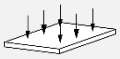	**Charge concentrée** 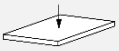	Élément pour chape Rigidur® approprié	Hauteur de couche d'égalisation [a] avec remplissage Rigidur®	Hauteur de couche d'égalisation [a] avec remplissage aggloméré 2:1 Rigidur®
A	**Surfaces d'habitation** A1: Pièces dans des maisons et bâtiments résidentiels, pièces dans des services d'hôpitaux, chambres d'hôtel, cuisines et toilettes	2 kN/ m²	2 kN	EE 20/25 EE (MF) 30/35 EE (HF) 30	10-100 mm	à partir de 20 mm
B	**Surfaces destinées aux bureaux** Couloirs dans les bâtiments abritant des bureaux, cabinets médicaux (sans appareils lourds), salles de séjour y compris les couloirs, surfaces commerciales jusqu'à une surface de base de 50 m² dans les bâtiments résidentiels, administratifs et similaires	3 kN/ m²	2 kN	EE 20/25 EE (HF) 30	10-60 mm [b]	à partir de 20 mm
C	**Espaces de rassemblement Clinique, hôtel** C1a.: Couloirs et cuisines dans les bâtiments publics, et notamment caves dans les bâtiments résidentiels, etc.; salles de traitement dans les cliniques (sans appareils lourds) **École, restaurant** C1b.: Surfaces avec des tables et des chaises, par ex. garderies, salles de classe, cafés, restaurants, réfectoires	3 kN/ m²	4 kN	EE 20/25 EE (HF) 30	10-60 mm [b]	à partir de 20 mm
	Cinéma, amphithéâtre C2: Surfaces avec des chaises fixes; par ex. surfaces dans des églises, théâtres ou cinémas, salles de congrès, amphi-théâtres, salles d'attente	4 kN/ m²	4 kN	EE 20/25 EE (HF) 30	-	à partir de 20 mm
	Musée, salle de concert C3: Surfaces librement acces-sibles; zones d'entrée dans les bâtiments publics, surfaces à forte fréquentation	5 kN/ m²	4 kN	EE 20/25 EE (HF) 30	-	à partir de 20 mm
D	**Surfaces destinées à la vente** Grands magasins, boutiques	5 kN/ m²	4 kN	EE 20/25 EE (HF) 30	-	à partir de 20 mm

Domaines d'application selon SIA 261

[a] Attention: conduites, câbles et autres éléments similaires fixés sur le sol brut doivent être recouverts d'une couche de 10 mm au minimum

[b] En combinaison avec une plaque supplémentaire Rigidur® H ≥ 10 mm pour répartir la charge

État 10/2022

Les informations de cette brochure sont basées sur nos connaissances techniques et notre expérience actuelles. Elles sont à prendre comme lignes directrices et ne dispensent pas l'utilisateur de nos produits de les tester en fonction des conditions particulières dans lesquelles il travaille, toutes les influences possibles ne pouvant être prises en compte ici. Les propriétés du produit ou son aptitude à correspondre à un usage précis concret n'ont donc pas de caractère juridique contraignant. Il appartient à l'utilisateur du produit de respecter les dispositions légales et les directives existantes. Nous nous réservons le droit de modifier cette fiche en raison d'éventuels progrès techniques.